

CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session de 1971-1972

6 JUILLET 1972

**Budget des Affaires culturelles
de la Communauté culturelle française pour l'année budgétaire 1972
— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —**

AMENDEMENT
PRESENTE PAR M. J.M. DEHOUSSE
ET CONSORTS

— A l'article 12.33 de la même section,
ramener le chiffre de 8.205.000 (huit millions
deux cent cinq mille) francs à 7.705.000 (sept
millions sept cent cinq mille) francs.

— A la partie III de la section IV A du
budget — Secteur Culture française — ajouter :

un article 12.35 : « promotion de la Culture
française dans les communes de la périphérie
bruxelloise où résident de nombreux franco-
phones » 500.000 (cinq cent mille francs);

J.M. DEHOUSSE.
H. BROUHON.
G. COPEE-GERBINET.
A. DEGROEVE.
G. PAQUE.